



AVIS MUNICIPAL

La Commune de Neulise est propriétaire de plusieurs terrains constituant une réserve foncière d'aménagements d'intérêt général.

La date de réalisation de ces ouvrages n'étant pas connue à ce jour, la Commune propose que l'exploitation de ces terrains soit assurée par des exploitants agricoles.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Commune	N° lot	Section	N°	Lieu-dit	Surface
Neulise	1	AD	48	Le bourg	20 840 m ²
		AD	30	Le bourg	377 m ²
		AD	39	Route du forez	3 696 m ²
		AD	41	Route du forez	233 m ²
	2	ZR	16	La verchère	38 000 m ²
	3	ZR	40	Les ratis	11 960 m ²

Pour connaître les modalités (durée de concession, redevance), vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de mairie, ou consulter le site internet de la Commune : www.neulise.fr

Conditions à respecter par les demandeurs (a minima une) :

- Le siège social de l'exploitation du demandeur doit être situé à Neulise ;
- Le demandeur doit exploiter des terrains agricoles à Neulise.

Vous êtes exploitant agricole, vous remplissez les conditions et vous souhaitez assurer l'entretien d'un lot de parcelles (ou de plusieurs), merci de nous adresser votre demande soit :

- par courrier : Mairie – 54 Chemin vieux – 42590 NEULISE,
- soit par mail (mairie.neulise@orange.fr).

Les demandes doivent être faites avant le 12 mai 2021.

L'attribution de l'exploitation des terrains sera décidée, par tirage au sort, en séance de conseil municipal courant mai 2021.

Fait à Neulise, le 27/04/2021

Le Maire,



Hubert ROFFAT